

REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION:

«Le Trail du Fayet» est une épreuve pédestre de type course hors stade en Ardèche et organisée par l'OGEC de l'Ecole Privée de Savas (07430).

COURSES	DISTANCES	DENIVELES	CATEGORIES ELIGIBLES	DEPART	INSCRIPTION JUSQU'AU 1 juin 2018	INSCRIPTION APRES LE 1 juin 2018
La Ronde du Fayet	24 km	750m D+	de espoir à master	9h30	18 €	20 €
Les 1000 Pattes du Fayet	12 km	350m D+	de cadet à master	10h00	10 €	12 €
Le Défi des Lutins	1 boucle de 0,6km	néant	9 ans et moins	11h00	gratuit	gratuit
Le Défi des Lutins	1 boucle de 1,6km	néant	de 10 ans à 15 ans	11h15	gratuit	gratuit

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

Article 2 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS:

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme (triathlon compris) et aux non licenciés. Les licences acceptées sont: les licences FFA, FSCF, FSGT ou UFOLEP (pour ces trois dernières, elles doivent porter la mention athlétisme).

Un lot de bienvenue sera offert aux 200 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Les inscriptions se feront en ligne sur le site de Chronosphères (clôture des inscriptions en ligne le vendredi 1 juin 2018 minuit) ou sur place le jour de la course dans la salle de la cantine de la Maire. Le retrait des dossards se fera le jour même, le dimanche 3 juin 2018 de 7h30 à 9h00 et sur présentation de votre carte d'identité avec obligatoirement la photocopie de la licence ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation.

Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de la licence ou du certificat médical.

Ce dossard devra être impérativement fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les concurrents doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer le sac incluant le dossard et la puce. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription des courses (du 24km et du 12km) comprend les ravitaillements et le chronométrage qui est assuré par Chronosphères. Les coureurs ont obligation de rendre la puce à l'arrivée sinon 15€ leur seront demandés.

Article 3 - CATEGORIES ET RECOMPENSES:

Sur le 24km et le 12km, il sera établi un classement au scratch toutes catégories (hommes et femmes) ainsi qu'un classement par catégorie.

Catégories: cadet (16 - 17 ans), junior (18 -19 ans), espoir (20 - 22 ans), sénior (23 - 39 ans) et master (40 ans et +). Une récompense sera attribuée aux 3 premiers du scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) et au premier ou première de chaque catégorie) de chaque course.

Article 4 - SECURITE:

La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé ainsi que par la présence sur place d'un médecin urgentiste. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de la Mutuelle Saint-Christophe assurance contrat 10194420504. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture sur chaque parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation sur le parcours.

Article 5 - RAVITAILLEMENTS:

Sur le parcours de:

- La Ronde du Fayet (24km): 2 ravitaillements répartis à intervalle régulier;
- Les 1000 Pattes du Fayet (12km): 1 ravitaillement à mi-parcours.

Pour la course des enfants «Le défi des Lutins» ainsi que pour les deux parcours, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différentes postes de contrôle et zones de ravitaillement.

Article 7 - DROIT A L'IMAGE:

Le concurrent donne à l'organisateur tout pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

Article 8 - ANNULATION DE LA COURSE:

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler toute partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT:

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.